

L'austérité ne fonctionne pas. Où est notre argent ?

Nous ne payerons pas leur dette !



Depuis deux ans, le groupe citoyen ACiDe Verviers s'interroge sur la dette de la ville de Verviers. Voici quelques-uns de nos premiers constats :

• 2. Dépenses : 75,35 millions €

Les dépenses ordinaires, ce sont les frais fixes. Ils correspondent, dans un ménage, aux dépenses de loyer, électricité, transport, nourriture. Bref, ce sont les dépenses de base, difficilement compressibles :



ADMINISTRATION
(19,48 millions €)
Services administratifs,
Personnel, ...



ACTION SOCIALE
(15,20 millions €)
Aide sociale, égalité des
chances, CPAS



POLICE (8,11 millions €)
Dotation à la Zone de Police
Vesdre



POMPIERS (7,72 millions €)
Service Régional d'Incendie
Frais de fonctionnement



PROPRETÉ (5,64 millions €)
Balayage & nettoyage, poubelles publiques, collectes des déchets spéciaux



ENSEIGNEMENT (4,77 millions €)
Ecoles fondamentales, académie des Beaux-Arts, conservatoire de Musique



CULTURE & LOISIRS
(4,7 millions €)
Musées, plaines, folklore, arts, sports, bibliothèques



BÂTIMENTS (4,44 millions €)
Entretien & rénovation du bâti, gestion immobilière, infrastructures communales



VOIRIES (2,01 millions €)
Entretien et réparation des routes et des trottoirs, déneigement, signalisation routière



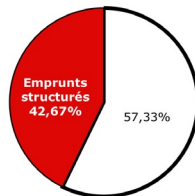
AUTRES (2,25 millions €)
Commerces & Industries, cultes

Dans le Vervi&toi de mars 2014, le budget nous était présenté sans aucune trace de la dette. Pourtant, en page 2, la carte blanche du Bourgmestre et du Président du CPAS parlait de « l'augmentation incompressible de la charge de la dette ».

Différents paramètres ont dû être pris en compte dans l'élaboration de ce budget 2014 comme l'augmentation incompressible de la charge de la dette, de la masse salariale ou encore des dotations à la zone de Police et au CPAS, sans oublier le poids toujours plus important des charges de pension du personnel.

Alors, à combien s'élève la dette dans le budget verviétois ?

- Les emprunts en cours avec **les taux d'intérêts les plus élevés** ne semblent pas renégociés malgré les taux actuellement au plus bas.
- Nombre de petits emprunts voient leur **échéance prolongée. Est-ce là une gestion en "bon père de famille" ?**
- Les communes sont souvent dans une logique d'emprunt pour préserver leur trésorerie. Cette pratique permet de faire bonne figure vis-à-vis des banques et de la population mais avec quelles conséquences pour les générations futures ?
- Verviers avait **119 emprunts structurés**, pour un solde supérieur à 18,4 millions € au 01/01/2012. Sur un total 43,2 millions € de prêts en cours, cela fait environ 42 % des sommes empruntées. Or, la crise de 2008 a clairement montré les dangers de ces produits structurés, potentiellement toxiques.



Quelles sont les conditions contractuelles réelles de ces emprunts ?

Solde des emprunts en cours au 01/01/2012

Source : Tableau des emprunts 2012

Quelques-unes de nos questions :

- La mise sous plan de gestion de la ville par le **Centre Régional d'Aide aux Communes (Crac)**, ne déresponsabilise-t-elle pas nos élus qui s'en remettraient à des techniciens ?
- Les contrats et conventions d'emprunts ou de garanties d'emprunts qui lient la Ville aux banques sont généralement complexes et difficilement compréhensibles.
Par exemple, que penserait le Conseil communal si la Ville devait garantir un emprunt pour l'hôpital **tout en renonçant au bénéfice de l'art. 2037 du code civil belge** (selon lequel la caution est déchargée lorsque, par la faute du créancier, la subrogation en faveur de la caution ne peut plus avoir lieu) ?
- À partir du moment où « **TéléVesdre** » est considérée comme une entité consolidée, ne risque-t-elle pas de perdre son autonomie de gestion en étant impliquée de fait dans la mise sous plan de gestion de la Ville ?
- Quelle évaluation la Ville fait-elle du poids de la dette sur la population. Ces emprunts enrichissent-ils le bien commun, le mieux vivre ensemble ?
- L'énergie toujours plus importante à consacrer à la gestion de l'austérité et ce avec moins de moyens tant financiers qu'humains, focalise les élus sur "l'économique" au détriment du bien-être du plus grand nombre. Les communes ne visent plus le mieux vivre ensemble et le bien commun mais d'abord la gestion économique.
Selon le Conseil communal, comment faire pour que **l'intérêt commun passe avant les considérations économiques ?**

**Quand la dette publique sert à justifier l'austérité,
il faut un audit citoyen !**

Rejoignez-nous!

acide-verviers@auditcitoyen.be

www.auditcitoyen.be



ACiDe

AUDIT CITOYEN DE LA DETTE